

Genre du véhicule Minibus	Marque de fabrication F O R D (D)	Type Ford 125 Transit 72 E 3 C (bus scolaire) Moteur M X B	Fiche d'homologation N° CH 2301 55
------------------------------	--------------------------------------	---	---------------------------------------

Constructeur FORD-WERKE Aktiengesellschaft, 5 Köln 60 (BRD)
 Identification sur la plaquette du constructeur = 72 E 3 C
devant le No du châssis = GB 72..
 Plaquette constr. À droite, latéralement, près de l'entrée
 N° du châssis à gauche, à l'avant, latéralement sur le longeron
 Ident. du moteur "MXB" à gauche, à l'avant en-haut sur le bloc, derrière le carter de distribution
 Importateur princ. FORD MOTOR COMPANY (SWITZERLAND) S.A., Kurvenstrasse 35, 8021 Zürich
 Véhicule homologué prototype Signes fixes dans code du type comme l'identification ci-haut

Châssis
 Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4
 Direction mécanique
 Transmission mécanique synchronisée
 Nombre de vitesses 4 Entraînement AR (+)
 Frein de service hydr. 2-circ., AV-discoques/AR-exp. int., assistance par dépression, s. ttes roues; soupapes retardatrice à l'AV, régulatrice, s. palier, sel. charge à l'AR
 Frein auxiliaire mécanique, exp. int., agissant sur roues AR
 Frein d'arrêt identique au frein de secours
 Ralentisseur -
 Contrôle 2 circ. par différence de pression, lampe témoin séparée

Moteur	F O R D	Type	MXB
Marque	en V	Temps	4
Construction	B	Position	avant
Carburant	94U	Nombre cylindr.	4
Réfrigéris.	90,0	Course	66,8
Alésage	1699	CV-impôt	8,65
Cylindrée	65 DIN	à l/min	4800
Puissance en CV	76	dB(A) à l/min	4900
Bruit	2 pots	255x255x110/	200 x Ø 145 mm
Silencieux	ECE-15 *)		
Mesure des gaz	ECE-10, OCS, annexe B, ch. 3+4, genre "D"		
Déparasitage			

Carrosserie
 limousine
 Nombre de portes 3 + 1 AR Indic. vit. km/h
 Ceintures sécurité AR4 (**) Rétroviseur gauche + droite
 Cale - Attelage -
 Antivol -

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	740	660	1400
Charge utile	225	685	910
Poids total	965	1345	2310
Garantie fabr.			2635
Dimens. pneus	205 R 14 C	205 R 14 C	(Variantes voir remarques)
Ply / bar	6 / 2,5	6 / 3,25	
Charge pour V max	1500	1700	
	120	120	

Nombre de places 22 (AV = 3 adultes + AR = 19 enfants)

Dimensions
 Int. ext.
 Longueur 4430 Empattements 2690
 Largeur 1960
 Hauteur 2030 Voie av 1650 ar 1590
 Porte à faux lat. 740 Voies av - ar -
 ar 1000 Braquage g 10950 d 10750

Distance volant - vers l'avant du véhicule -

Garantie poids remorquable avec frein	-
Garantie poids remorquable sans frein	-
Garantie poids de l'ensemble	3770
Poids remorquable testé	-
Vitesse maximale selon le constructeur	118 km/h
Vitesse maximale testée	- km/h

Équipement §)	
Feux de route	CR ou SCR (R)
Feux de croisement	CR ou SCR (R)
Feux de position	A (R) dans phares
Feux rouges	R-SI (R)
Feux stop	R-SI (R)
Clignoteurs	av 1 (R) ar 2a (R)
Catadioptres	av ar 1 (R)
Feux de gabarit	av ar
Feux complément.	
Eclairage plaque	2 séparés
Essuie-glace	2 balais avec essuie-glace
Avertisseurs	MOTORCRAFT TPAR 556 + TPAR 557 ou d'autres modèles expertisés selon fiches d'homologation

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Minibus	
Marque et type	F O R D (D)	125 Transit
Homologation		
N°	CH	2301 55
Carrosserie	limousine	
Places	total:	22 (AV= 3 adultes + AR+ 19 enfants)
Poids à vide	1400	Carburant R
Charge utile		CV-impôt 8,65
Poids total	2635	Cylindrée 1699

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Mesure des gaz : emplacement de la vignette = à côté de la plaquette du constructeur
- ***) Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes testées selon OCE, art. 23, al. 3bis; les ceintures du type Ar4 sont requises.
- §) Équipement : plaque indiquant le nombre de places et signalisation des sorties de secours (porte à droite au centre, porte arrière et grande fenêtre à gauche) et marteau.
- +) Démarrage : démultiplication exigée dans le pont arrière 5,14. Indiquée par code "2" sur la plaquette du constructeur dans la rubrique "Axe". Doit être contrôlé.

A noter dans le permis de circulation:

(124) Le signe officiel "Schulbus" ("Bus scolaire") est autorisé;

Des enfants ne peuvent être transportés sur les sièges avant que lorsque tous les sièges arrière sont occupés.